



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 12 ou 19 juin 2025**

**RAPPORT N° 18/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera (FCR)**

# FONDS CULTUREL RIVIERA

---

## RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2024

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 2025, À 19H00, À JONGNY  
CARNOTZET COMMUNAL, CHEMIN DE LA FONTAINE 3

---

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 8 mai 2025 à Jongny, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2024 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléant·e·s suivant·e·s sont présent·e·s :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Evelyne	<b>Chevallaz Belotti</b>	membre
<b>Chardonne</b>	Jean-David	<b>Pelot</b>	membre
<b>Jongny</b>	Corinne André	<b>Ansermoz</b> <b>Joye</b>	membre <i>suppléant</i>
<b>Montreux</b>	Pierre-André Christian	<b>Spahn</b> <b>Fürst</b>	membre <i>suppléant</i>
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Janina	<b>Rioux</b>	membre
<b>Vevey</b>	Carole	<b>Meyer</b>	membre
<b>Veytaux</b>	Valérie Francine	<b>Passera</b> <b>Jordan</b>	membre <i>suppléant</i>

Les personnes suivantes sont excusées :

<b>Blonay - Saint-Légier</b>	Claude Barbara	<b>Nicolet</b> <b>Kool</b>	membre <i>suppléante</i>
<b>Chardonne</b>	Romain	<b>Gillieron</b>	<i>suppléant</i>
<b>Corseaux</b>	Roberto Arnaud	<b>Trüb</b> <b>Gantenbein</b>	membre <i>suppléant</i>
<b>Corsier</b>	Martine Mireille	<b>Meier</b> <b>Roth</b>	membre <i>suppléante</i>
<b>Montreux</b>	Philippe	<b>Morier-Genoud</b>	membre
<b>La Tour-de-Peilz</b>	André Anne-Marie	<b>Gruaz</b> <b>Arnaud</b>	membre <i>suppléante</i>
<b>Vevey</b>	Patrick Guillaume	<b>Fleury</b> <b>Pilloud</b>	membre <i>suppléant</i>

---

## ORDRE DU JOUR

1. Liste de présences
  2. Préavis relatif aux comptes 2024 et annexes : comptes et rapport d'activités 2024, liste des institutions bénéficiaires et liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel 2024
  3. Présidence / vice-présidence / rédaction du rapport 2025-2026
  4. Divers
  5. Prochaine séance
- 

### 1. LISTE DE PRÉSENCES

Après les propos introductifs de Mme Dominique Pittet, Mme Corinne Ansermoz, Conseillère communale à Jongny souhaite la bienvenue à l'assemblée. Avant de procéder à l'appel, elle informe qu'elle présidera la séance et qu'en l'absence de représentants du Conseil communal de Corseaux, initialement désignés pour rédiger le rapport, c'est M. Joye, également Conseiller communal à Jongny et membre suppléant, qui en assurera la rédaction, sauf si une autre commune exprime le souhait de s'en charger.

Les membres présents valident cette manière de procéder et remercient vivement M. Joye.

Le Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR) est représenté par Mme Dominique Pittet, membre et Conseillère municipale à Jongny. Les membres du Bureau exécutif (BE) se sont excusés, retenus par d'autres séances.

Sont également présent·e·s Mmes Colette Rossier, cheffe de service, et Nathalie Rapin-Pezzoli, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey.

### 2. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2024 ET ANNEXES : COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024, LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES ET LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL 2024

Mme Ansermoz rappelle que les documents mentionnés en titre ont été envoyés en même temps que l'ordre du jour. Elle propose de commencer par le rapport d'activités 2024 avant d'aborder les comptes et cède la parole à Mme Rossier.

#### Rapport d'activités 2024

Mme Rossier rappelle que le rapport d'activités rend prioritairement compte des activités du BE et du CA tout au long de l'année. Elle souligne que le suivi des institutions bénéficiaires a constitué un point d'attention important. Globalement, l'année s'est bien déroulée pour l'ensemble des institutions soutenues. Toutefois, plusieurs d'entre elles rencontrent des difficultés financières, notamment en raison d'une baisse du sponsoring et d'une augmentation généralisée des coûts. Des entretiens ont ainsi été sollicités auprès du SAI afin d'évaluer plus en détail la situation propre à chacune.

S'agissant des institutions montreusiennes, elles doivent encore composer avec une année supplémentaire de fermeture du 2m2c, dont la réouverture n'est prévue que pour le deuxième trimestre 2026.

Mme Ansermoz invite ensuite la Commission à faire part de ses questions et remarques sur le rapport d'activités.

Mme Ansermoz demande des clarifications sur les directives de Pro Helvetia (1<sup>er</sup> paragraphe, page 3 du rapport d'activité) et leurs incidences sur les institutions bénéficiaires.

Mme Rossier précise que, dans un souci de garantir des revenus minimaux aux employés du secteur culturel, il ne sera plus possible d'obtenir de subsides de Pro Helvetia pour les institutions n'ayant pas de plan de rémunération équitable tant pour les artistes, que pour « les bénévoles ». A noter que le terme de bénévoles inclut tous les intervenants à la production d'un spectacle, monteurs, électriciens, éclairagistes, sonorisateurs, ... et bénévoles.

S'en est suivi un échange informel sur la définition et les limites du bénévolat, à quel moment ce bénévolat devient une activité salariée avec ses obligations d'assurances, .... Le durcissement des critères d'attribution bien qu'harmonisant les pratiques risque de réduire le nombre de production au détriment de la diffusion culturelle qui est un ciment social nécessaire à nos sociétés.

Mme Chevallaz demande une clarification des critères d'octroi du FCR pour les aides à la création ; Mme Rossier lui rappelle quelques éléments des principes d'octroi et précise que ces critères / conditions sont accessibles sur le site du SAI.

Mme Passera s'interroge sur la part laissée à la disposition des communes<sup>1</sup> et ce qu'elles font de ces montants ?

Mme Rossier rappelle que les communes sont libres d'utiliser ces montants et que les questions à ce sujet sont à poser directement aux Municipalités par les conseillers communaux.

Une conseillère demande quelles réponses ont été apportées aux institutions ayant signalé des difficultés financières. Mme Rossier répond que pour certaines une augmentation de la contribution a été accordée de manière pérenne dès l'année 2025, tandis que pour d'autres, un soutien ponctuel, limité à l'année 2024, a été octroyé. Elle précise également que contrairement à certaines idées reçues, les institutions ne formulent pas systématiquement des demandes d'augmentations chaque année. Au contraire, c'est souvent le BE qui propose des ajustements au CA, sur la base des constats faits concernant des déséquilibres financiers.

#### Comptes 2024

Mme Rossier propose que M. Ferrara et elle-même répondent directement aux éventuelles questions, plutôt que de passer en revue l'ensemble des éléments ligne par ligne. Elle tient toutefois à souligner l'attribution à la provision d'un montant de CHF 157'433.35 au 31.12.24, le CA ayant décidé, pour l'instant, de ne pas procéder au remboursement aux communes, en prévision des hausses potentielles de subventions liées, entre autres, à la réouverture du 2m2c prévue courant 2026.

Elle rappelle également que la participation 2025 a été fixée à CHF 46.- / habitant.

Les membres de la Commission n'ayant pas de question, Mme Ansermoz les invite à passer au vote.

**C'est à l'unanimité que les comptes 2024 du FCR sont adoptés.**

### **3. PRÉSIDENTE – VICE-PRÉSIDENTE – RAPPORT 2025-2026**

Mme Rossier rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport, font l'objet d'un tour de rôle par année législative.

Pour l'année législative 2025-2026, la répartition est la suivante :

- présidence : La Tour-de-Peilz
- vice-présidence : Blonay – Saint-Légier
- rapport : Corsier

Il est également rappelé que la commission siège en principe dans la commune de la présidence.

---

<sup>1</sup> Part résultant de la différence entre le montant budgété, par exemple CHF 47.- / habitant en 2024 et le montant initial fixé à CHF 48.- / habitant et maintenu jusqu'en 2017.

#### **4. DIVERS**

Pas de point traité.

#### **5. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance relative au budget 2026 est fixée le :

- **le jeudi 30 octobre 2025, à 19h00, à La Tour-de-Peilz (salle précisée ultérieurement).**

### **CONCLUSIONS**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s :

- **d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :  
Corinne Ansermoz

Le rapporteur :  
André Joye

Séance levée à 20h05

Jongny, le 22 mai 2025